



Résidenc principale ou secondaire ou locatif

Par **Yocool**, le **07/07/2020** à **15:27**

Bonjour à tous
Voilà ce qui m'amène. Je suis gendarme est de fait je bénéficie d'un logement de service par nécessité absolue et donc contraint d'y habiter. Avec ma femme nous sommes sur le point d'acheter une maison à une vingtaine de kilomètres de mon logement de fonction. Par défaut mon logement de fonction est donc ma résidence principale vu que l'on avait pas d'autres bien.
Nos questions sont les suivantes :
- Comment doit on déclarer ce bien ?? Est ce que ça peut être notre résidence principale ?? Pour ma femme et mes enfants ?
- Mes enfants sont scolariser dans la ville de mon logement de fonction devront-ils changer d'école ??
- Si cette maison devient notre résidence principale peut-on louer une partie de celle-ci à un membre de notre famille ?
- Peut-on héberger un membre de sa famille à titre gratuit moyennant qu'il participe aux frais (eau, électricité, taxe habitation, etc..) doit on rédiger un bail ??
- Peut on mettre une personne de notre famille à titre gratuit dans notre acquisition ??
Mais dans ce cas là comment doit-on décaler la maison ? résidence principale ?? Secondaire ?? Investissement locatif même si on ne touche pas de loyer ??
Merci pour votre aide

Par **morobar**, le **07/07/2020** à **19:00**

Bonjour,
1) non la résidence principale est celle que vous occupez à savoir le logement de fonction.
2) rien de changé pour la carte scolaire;
3) location.
Attention aux locations à titre gratuit. Le fisc considèrera qu'un loyer est perçu (en douce bien sur).
à titre gratuit moyennant qu'il participe aux frais (eau, électricité, taxe habitation, etc..)
Gratuit en payant, c'est nouveau.
Il faut être prudent at agir comme s'il s'agissait d'un tiers, avec bail...